



Ref : CFVU2019/19-0502

CFVU DU 16 MAI 2019

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA MODIFICATION DU CADRAGE DE LA PÉRIODE DE CÉSURE.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 16 mai 2019 réuni sous la présidence de Monsieur Olivier BALLESTA,**

Vu le livre VII du code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé par le président que :

Le cadrage intègre en son titre 4 les modalités d'instruction des demandes de césure pour le 3^{ème} cycle. Les demandes de césure des doctorants, en raison de leurs spécificités, sont instruites dans les faits par un comité de suivi, le directeur de thèse et le directeur de l'école doctorale et non par la commission d'instruction instituée en 2018 dans le cadrage établissement.

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LA MODIFICATION DU CADRAGE DE LA PÉRIODE DE CÉSURE.**

Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 16/05/2019.

Nombre de membres présents	21
Nombre de membres représentés	15
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	36
Nombre de votes pour	36
Nombre de votes contre	0

La Présidente de l'Université,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.